



Procès-Verbal **Commission Régionale d'Aide Sociale et Morale**

Réunion du 16 Mars 2024

Présents : Mme PETIOT, MM. FOURNEL (Président), PONTON (Secrétaire), AMADUBLE, CLEMENT, CONTET, GIRON, GONTHIER, MALLET, MORCILLO, POTEL, ROUVIER.

Excusés : MM. AYMARD, CARUSO, DRESCOT, DUPERRON, JURY, PARENT, PINEL.

Absents : MM. CAREGLIO, CHAMPEIL, MONTAGNIER, VELLUT.

Mme CONSTANCIAS.

Ordre du jour :

Le Président FOURNEL accueille les membres présents et informe la commission de la situation financière de la commission après que l'ensemble des présents se soient présentés.

DOSSIERS :

LOIRE :

DJOUDE Karim : poursuite de l'aide pour la scolarité 2023/2024, il restera la scolarité 2024/2025 si poursuite justifiée des études.

CELLARD Jérôme : poursuite de l'aide pour Mathis et Chloé sur présentation des justificatifs scolaires.

RAMBAUD Alexis : participation aux frais d'obsèques pour sa veuve, Madame VINCENT Péroline. En attente du dossier complété pour décision d'aide pour les 2 enfants et envoi à la FFF pour l'aide rentrée scolaire et prime de Noël.

LYON ET RHONE :

MANSOUR Mohamed : poursuite de l'aide scolaire pour MANSOUR Sofiane pour l'année 2023/2024.

HAUTE-LOIRE :

VIGIER Gérard : participation aux frais d'obsèques pour sa veuve, Madame VIGIER Aurélie.

Le dossier devra être complété, notamment au niveau des assurances (personnelle et sportive) et concernant les revenus après l'accident en précisant les charges et les revenus nets.

DROME-ARDECHE :

KANE Mory : la commission décide d'une aide forfaitaire dans l'attente d'autres renseignements sur le dossier.

Le Président,

Raymond FOURNEL

Le Secrétaire,

André PONTON